

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 16 OCTOBRE 2006

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 5 octobre 2006, accompagnée d'un ordre du jour comportant 99 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 34 présents

Présidence de M R. BIEFNOT, Bourgmestre ff ;
 Présents : MM. MILLER, MM. DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , M. SAKAS, Echevins ;
 MM. HAMAIDE, ~~BEUGNIES, DIRUPO~~, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, ~~M. DEBAUGNIES~~, Mme JUNGST, MM. ~~SPEER, MARTIN~~, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, ~~MANDERLIER~~, ROSSI, Mme ~~KAPOMPOLE~~, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Mes chers collègues, si vous le permettez, nous allons commencer nos travaux. Je voudrais tout d'abord excuser l'absence de notre Bourgmestre en titre Elio DI RUPO ainsi que de Bernard BIEFNOT et Jérôme MANDERLIER et excuser le retard de Nicolas MARTIN. Mes chers collègues, puis-je vous demander d'avoir l'amabilité de vous lever quelques instants, s'il vous plaît. Je souhaiterais que nous observions une minute de silence à la mémoire de notre collègue et ami, Jean-Claude CARPENTIER qui nous a malheureusement quitté.

Je vous remercie.

M. HAMAIDE, Conseiller : Je voudrais, au nom du groupe CDH, évoquer ici la mémoire de Jean-Claude CARPENTIER. Au revoir, Jean-Claude, on t'aimait bien ! Cela résume en peu de mots le sentiment unanime des montois après la mort de leur bourgmestre faisant fonction depuis octobre 2005. Rarement, les qualités humaines ont été reconnues à un homme tout autant de son vivant qu'après sa mort tellement elles étaient évidentes et quotidiennes. Et toutes ces qualités, ce sont celles qui rendent la vie plus facile aux autres pour leur permettre un peu de joie et de bonheur. Travailleur acharné, compétent, serviable, rassurant, réservé, courtois, toujours calme, Jean-Claude a bien été l'ami de tous. Après avoir rayonné sur Hyon, on en disait le « king », son aura s'est vite répandue sur tout le grand Mons et bien au-delà. Homme de dossiers, il était aussi homme de contacts, chaleureux et convivial. Au Collège, nous avons siégé

ensemble quelques années, Jean-Claude CARPENTIER était la référence, l'orthodoxie, la serviabilité. Jean-Claude était aussi un organisateur de grands événements particulièrement bien réussis et je me souviendrai toujours des critères cyclistes des années 60, c'est là que je l'avais, pour la première fois, rencontré. Ayant eu l'avantage, avec d'autres de nos amis ici présents, d'être son invité, c'est avec lui et ses amis que j'ai passé l'après-midi de sa dernière ducasse de Mons où il rayonnait de bonheur. C'est une grande perte pour Mons, c'est une grande perte pour chacun d'entre nous. Le groupe CDH s'incline respectueusement devant la mémoire de Jean-Claude CARPENTIER et son dévouement à cette Ville qu'il a si bien servi et lui exprime ici sa reconnaissance. A son épouse, à ses enfants, à sa famille, nous adressons nos sentiments de grande sympathie et d'amitié.

M. VISEUR, Conseiller : Je m'associe, évidemment, au nom du groupe Ecolo aux paroles qui viennent d'être prononcées par M. HAMAIDE. Je voudrais simplement ajouter que pour nous, l'image que nous laisse Jean-Claude CARPENTIER, c'est l'image d'un brave. Un brave, pour moi, c'est d'abord quelqu'un qui essaye d'arranger les affaires, qui ne met pas de l'huile sur le feu, c'était difficile de se disputer avec Jean-Claude. Mais un brave, c'est aussi quelqu'un qui a eu le courage d'aller jusqu'au bout, il a mené à bien sa mission, la mission dans laquelle il était investi jusqu'à la dernière limite et donc c'est l'image que nous garderons de lui, celle d'un brave homme au sens que je viens de l'expliquer.

Mme COLINIA, Conseillère : Je m'associe avec le CDH et le groupe Ecolo et pour le groupe MR je dis que quand j'ai été désignée Echevine des Finances et que j'ai stressé par rapport à la fonction, c'est Jean-Claude qui m'a invité dans son bureau, qui m'a expliqué un certain nombre, ne fut-ce que de mots de vocabulaire, parce que budget ordinaire, extraordinaire, adjudication, tout cela pour moi, c'était fort difficile, et comme l'a dit M. VISEUR, c'était un homme de droiture, de correction, qui m'a expliqué un peu les finances communales et puis après pour le remercier je l'ai invité à manger et là aussi, il a fait preuve de correction, de droiture et je voulais saluer son travail, son sens de la convivialité, du travail mais aussi de la fête et moi, j'ai eu beaucoup de chance de l'avoir et c'est vrai, le groupe MR peut le remercier.

Mme GUEPIN, Conseillère : Mesdames, Messieurs, chers collègues, je m'associe évidemment à la peine qu'ont les chefs de groupe ici, aujourd'hui et c'est avec émotion que je prends la parole ce soir au nom du groupe PS, j'imagine que le bourgmestre en titre n'étant pas là aujourd'hui, il aurait fait nettement mieux que moi-même je vais le

faire. Donc, nous allons rendre hommage à notre Bourgmestre faisant fonction, décédé le 18 septembre dernier. De toute façon, cette date nous ne l'oublierons jamais. Car pour nous tous, Jean-Claude était plus qu'un collègue. Nous l'avons vécu à chaque réunion, à chaque instant. C'est vers lui que l'on se tournait spontanément pour trouver du réconfort ou ébaucher des solutions. En toutes circonstances, il savait être là tout simplement. Il nous réchauffait de sa gentillesse et de sa bonhomie. Au nom de tous ses collègues ici présents, le groupe PS se joint à moi pour lui rendre hommage. Permettez-moi de retracer brièvement son parcours même si tout cela a déjà été dit, mais je vais encore le rappeler. Toute sa vie, Jean-Claude l'a mise au service des autres. Sa vraie passion c'était la politique avec des convictions sociales et socialistes très affirmées. Pendant 40 ans, il s'engagea au service de nos concitoyens. Pendant 10 ans, Jean-Claude a présidé le CPAS. Il a également assumé les fonctions de Conseiller Provincial, Conseiller communal, Echevin du Budget puis Echevin de la Mobilité et du Logement. Parallèlement, il a collaboré activement aux travaux de nombreux ministres et c'est d'ailleurs là que je l'ai connu, en compagnie d'Elie Larmusiaux, où quelques fois, ma foi, nous avons bien ri ensemble. Il était spécialisé dans les matières médico-hospitalières. C'est d'ailleurs au Centre Interuniversitaire Hôpital Ambroise Paré qu'il a occupé les fonctions de Vice-Président et d'Administrateur délégué. Mais Jean-Claude s'est également investi dans le sport, il a fondé outre le cyclo comme le rappelait Jacques HAMAIDE, l'Alliance Cycliste Hyonnaise, le club et le foot de l'AEDEC. Jean-Claude s'est acquitté de toutes ses tâches avec efficacité et avec la considération de celles et ceux avec qui il a travaillé. Cette dernière année, dans l'exercice de la plus haute responsabilité de la Ville, notre Bourgmestre faisant fonction a démontré de manière exceptionnelle, sa compétence, sa force de caractère, son courage et son dévouement. Mesdames, Messieurs, chers collègues, permettez-moi encore de vous parler de Jean-Claude et de sa manière d'être et d'agir qui forcent le respect. De son sens de la justice et de la solidarité, de sa pratique au quotidien de la protection des plus faibles, du bien-être de nos concitoyens et du respect d'autrui. Ce n'est pas au Doyen que nous allons dire aujourd'hui au revoir mais bien à l'homme qui fut notre Président du Conseil communal et Bourgmestre faisant fonction. Adieu Jean-Claude.

Je vous remercie de votre attention.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Merci infiniment pour ces mots à l'égard de la mémoire de Jean-Claude.

1^{er} objet : Décès du Bourgmestre faisant fonction – Remplacement – Communication.
Secrétariat C/01

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Nous allons commencer nos travaux et le premier point est bien entendu la conséquence de ce décès et son remplacement par votre serviteur. Je voudrais simplement vous dire combien je regrette de remplacer Jean-Claude dans ces circonstances. J'avais eu l'occasion de le faire lors de l'une de ses absences, une de ses très rares absences, les choses sont tout à fait différentes et vous dire combien, parce que c'est aussi quelqu'un que je connaissais depuis fort longtemps, qui est un véritable ami et je suis particulièrement ému en ce moment. Je vous demande donc d'excuser cette approximation.

2^e objet : Conseil communal. Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'une Conseillère communale. Secrétariat C/02

Entrée de Mme PERE

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Ce point concerne la vérification des pouvoirs, la prestation de serment et l'installation d'une Conseillère communale. Et j'invite Mme Jacqueline PERE à me rejoindre.

Attendu que Mme PERE Jacqueline, première suppléante de la liste PS continue à réunir à ce jour les conditions d'éligibilité prescrites par la Loi et ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité prévue par elle, nous considérons que vos pouvoirs sont validés en qualité de Conseillère communale. Mme PERE, puis-je vous demander de lever la main et de bien vouloir prêter le serment : 'Je Jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

Mme PERE : « Je Jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Je vous remercie. Je vous donne acte de votre serment et je vous installe en qualité de Conseillère communale. Toutes mes félicitations. Bravo.

Avant de passer à la suite de nos travaux, Mme PERE, nouvelle Conseillère communale, souhaiterait nous dire quelques mots et c'est avec plaisir que je lui cède la parole.

Mme PERE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Chers collègues, quelques mots pour vous exprimer la fierté et mon émotion d'intégrer aujourd'hui votre Assemblée et d'y représenter pendant un court temps nos concitoyens. De la Maison Emilie à Place aux Enfants, en passant par l'organisation de manifestations sportives et culturelles, mon parcours politique a permis de cimenter quelques briques au projet social de notre Ville. A cet instant solennel, je devrais être radieuse et heureuse de figurer parmi vous. Cependant, les aléas de la vie font que mon entrée coïncide forcément avec le départ de quelqu'un. Et c'est à ce quelqu'un que je succède aujourd'hui. C'est à ce grand Monsieur que vous avez rendu hommage unanimement. C'est à cet ami qui m'a soutenue et remotivée mais aussi à d'autres présents sur ces bancs. Pour en terminer, c'est à Jean-Claude CARPENTIER que je dédie le serment que j'ai prononcé devant vous. Chers collègues, je suis fière et émue de lui succéder aujourd'hui sur les bancs de cette Assemblée. Je vous remercie et bon travail.

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

35 présents

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Merci infiniment.

3^e objet : Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat C/3

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : J'ai oublié de signaler que le procès-verbal du précédent Conseil communal est sur la table et qu'il sera, sauf remarque particulière, considéré comme approuvé à la fin de nos travaux. Et ensuite, que les points 8 et 64 de l'ordre du jour sont remis.

Entrée de M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE : 37 présnets

4^e objet : POLICE – CIRCULATION

a) Havré. Plan de circulation. Police 6002/HAV/OD

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, ce point qui nous est annoncé comme un plan de circulation dans l'ordre du jour concerne deux rues qui vont être mises à sens unique. A savoir la rue Georges Mabilie et la rue Victor Baudour. C'est quand même un peu léger la mise en sens unique de deux rues et d'appeler cela un plan de circulation. D'autant plus que effectivement, la population, c'est très bien, mais la population de ces deux

rues a été consultée en 2005, bon, admettons, on n'a pas demandé manifestement, d'après le dossier en tout cas, il n'y a pas d'avis des résidents des rues adjacentes, les avis des directions d'école éventuellement des associations de parents des écoles n'ont pas été récoltés, il n'y a pas de référence au plan de déplacement global, l'avis du Conseiller en Mobilité de la Ville de Mons et c'est pas la personne que je mets en cause mais ce sont les moyens qui sont mis à sa disposition, il n'y a pas d'avis du Conseiller en Mobilité, il y en a plusieurs au sein de la Ville de Mons et ils ont suivi une formation pointue sur ce genre d'aménagement, de possibilité, il n'y a aucun avis là-dessus. Donc, c'est quand même un peu restreint au niveau de l'ambition de ce qui est annoncé comme un plan de circulation. Cela c'est sur la forme et sur la globalité, donc on a vraiment agi de façon tout à fait globale sur base, effectivement, la motivation c'est de plaintes de riverains et je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes de circulation, il y a des problèmes de circulation, mais on a reçu les plaintes de citoyens de deux rues et on envisage de faire des aménagements de deux rues. C'est quand même une action très locale alors qu'on pourrait envisager un plan global. Donc, je regrette vraiment que l'on appelle cela un plan de circulation et en plus cela ne concerne que deux rues alors qu'on avait la possibilité d'agir globalement sur l'ensemble d'Havré en y associant aussi des partenaires extérieurs comme le TEC, etc, etc. Et donc, c'est pour cela que nous nous abstiendrons.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : D'autres remarques ? Bon, Mme BROHEE peut-être que le terme plan de circulation ne vous plaît pas. Je dirai simplement qu'on entre bien dans le cadre d'un plan de circulation, d'une première phase d'un plan de circulation sur Havré. Comme vous l'avez dit, les riverains étaient les principaux demandeurs, l'enquête a été faite riverain par riverain, par le médiateur et on arrive à cette première proposition qui semblait être la plus urgente. Alors, vous avez raison, ceci étant dit, l'expérience m'amène à dire ceci, c'est qu'en matière de plan de circulation, le Collège a souhaité dans d'autres communes faire plusieurs réunions, essayer de tenter d'arriver à un plan de circulation global. Je pense que l'intention est de poursuivre en ce qui concerne Havré mais en étant aussi tout à fait conscient du fait que un plan de circulation s'il est nécessaire, engendre toujours des commentaires positifs et négatifs de la part de la population. Tout n'est pas toujours tout blanc, tout n'est pas toujours tout noir et malheureusement, la réalité d'une circulation particulièrement dense rend les solutions souvent difficiles. Je prends acte évidemment mais il est très clair que dans le cadre de l'élaboration d'un plan général de circulation, les différentes associations

seront aussi consultées. En l'état actuel des choses, il a semblé utile au Collège de proposer cette modification parce qu'elle était demandée au cours de ces fameuses réunions citoyennes, demandée avec insistance et apparemment, elle reflète l'avis actuel en tout cas, d'une majorité des riverains.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, ISAAC, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, Mme PERE, M. R. BIEFNOT

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 3^e annexe

b) Jemappes, rue Piedsente du Moulin. Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées. Police 6002/J/107

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^e annexe

c) Mons-Place Warocqué – Abrogation d'une zone de chargement et de déchargement à hauteur de l'immeuble n° 11. Police 6002/387

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^e annexe

d) Cuesmes, rue du Chemin de Fer – Création d'un emplacement pour personnes handicapées. Police 6002/C/21

ADOPTÉ à l'unanimité – 6^e annexe

e) Jemappes – Avenue du Champ de Bataille. Emplacement de stationnement pour personnes handicapées – Abrogation partielle. Police 6002/J/22

ADOPTÉ à l'unanimité – 7^e annexe

Entrée de M. SPEER : 38 présents

f) Confirmation par le Conseil communal d'une ordonnance de Police prise par M. le Bourgmestre faisant fonction réglementant la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique, dans le Centre historique. Police 6002

Mme MERCIER, Conseillère : Dans l'article 3 de ce point, je vois qu'il est interdit d'abandonner des bouteilles, cannettes et autres objets, déchets et débris sur la voie

publique ou dans les propriétés privées. Je vous suis bien naturellement et je constate cependant que de petits villages ruraux n'ont pas de ces mêmes incivilités par rapport à leur environnement. On dirait qu'il y a une suggestion mutuelle. Maintenant, dans les cités de plus grande densité, on retrouve, en effet, déchets, débris et ce qui a été signalé plus haut et on les retrouve un peu partout. Mais, si on veut sévir comme l'allusion a été faite, il faut prendre sur le fait, en avons-nous les moyens ?

M. VISEUR, Conseiller : Pour que tout le monde comprenne bien, il s'agit de la confirmation d'une ordonnance réglementant, dit le texte, mais surtout interdisant la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique dans le centre historique parce qu'il s'agit beaucoup plus d'interdire que de réglementer. Je vais vous lire une partie de cette ordonnance et notamment des attendus. « La consommation de boissons alcoolisées est susceptible d'entraîner des comportements troublant la tranquillité et la propreté publiques, cris, jets de bouteilles, verres, etc sur la voie publique mais également dans les propriétés privées. La consommation de boissons alcoolisées engendre des souillures, vomissures ainsi que la présence de déchets tels que cannettes, bouteilles, papiers, etc ». Et, il est donc créé une zone appelée centre historique mais le centre historique il faut savoir que dans cette définition ci, il va de la rue de Nimy à la rue de Bertaimont, donc c'est une très grande partie de l'intra muros et il est interdit de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique dans le centre historique à l'exception des consommations vendues par les commerces de l'Horeca sur leurs terrasses. Faute de quoi, ce sont les sanctions administratives qui interviennent. Alors, je ne dis pas qu'il n'y a jamais de problème mais, d'une part si on veut éviter les souillures, les vomissures, etc, toutes les salissures, il faudra aussi interdire de promener son chien en centre-ville ou il faudra fermer les marchands de frites parce qu'il n'y a tout de même pas que les bouteilles et les boissons alcoolisées. Et puis, surtout, la répression de l'ivresse sur la voie publique, elle existe déjà et cela ce n'est pas une mauvaise chose, souiller la voie publique cela existe déjà, ce n'est pas une mauvaise chose. Mais ici, on atteint vraiment les libertés individuelles en disant vous ne pouvez pas boire sur la rue, du moment que c'est une boisson alcoolisée, vous devez aller au café, vous devez aller payer plus cher, là sur la terrasse, là vous pouvez boire, mais sur la Place, sur les bancs, sur les escaliers ou ailleurs, cela vous ne pouvez pas. Moi, cela me paraît une atteinte aux libertés individuelles parce que je ne vois pas ce qu'il y a de mal à boire une bière dans la rue pour autant qu'il n'y ait pas ivresse, qu'il n'y ait pas salissure, etc. Jusque là on est bien d'accord. En tout cas, ce que je vois ici, c'est que

pour résoudre un problème particulier, on a pris une mesure générale et cela ce n'est jamais de la bonne gouvernance, un problème particulier demande une solution particulière. Mais on n'interdit pas à tout le monde de boire un verre de bière ou une cannette sur la rue parce que parfois il y en a l'un ou l'autre qui va jeter sa cannette par terre. De toute façon, des cannettes de coca-cola ou de soda quelconque on en trouve aussi, cela ne change pas le problème. Donc, je regrette vraiment ce genre d'ordonnance, cela va à l'encontre des libertés individuelles, je m'étonne que les grands défenseurs des libertés individuelles au Collège ne réagissent pas et acceptent chose pareille parce que ici, on est loin des discours, on est dans la réalité, ce qu'on va faire, c'est que les personnes que l'on considère indésirables lorsqu'elles boivent une bouteille de bière, et bien on va les envoyer en dehors du centre historique parce que lui il doit être nickel et on doit le protéger, on va l'envoyer boire plus loin et c'est peut-être finalement cela l'objectif qui était visé mais de façon déguisée et de façon inavouée. En tout cas, nous nous n'allons pas approuver ce genre de règlement.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : M. VISEUR, il est très clair que lorsqu'on est amené à prendre ce genre de dispositions, vous avez raison, on restreint effectivement la liberté des gens. Vous utilisez, à mon avis, un bien grand mot, en réalité vous avez vu que ce n'est pas une mesure générale, c'est une mesure effectivement qui est, je pense, réellement fort demandée et qui concerne, vous l'avez dit, le centre-ville, le centre historique où depuis quelques temps, manifestement, des comportements inacceptables et inacceptés, je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait que c'est peut-être inacceptable mais inaccepté par des personnes. Donc, la question, il est évident, est très claire, il n'est pas question que lorsque quelqu'un achète une cannette, une bouteille de bière et la consomme, le but du Collège n'est évidemment pas de sanctionner ce genre de chose, ni en plus d'inciter la consommation dans les établissements de l'Horeca. Malheureusement, cette mesure vise certaines personnes qui, bien entendu, et je rejoins un peu ce que Mme MERCIER disait, ne comprennent rien à rien, achètent non seulement cette cannette pour se désaltérer mais vont bien au-delà de se désaltérer et créent problème à l'ordre public en agressant verbalement, voire éventuellement même plus loin, les passants, les montois et les touristes évidemment qui se trouvent dans cette zone. En matière de propreté publique, c'est clair, chacun a eu l'occasion de voir les dégâts que ce genre de chose peut faire. C'est vrai qu'on peut faire la comparaison avec les chiens et vous avez raison, le Collège d'ailleurs et le Conseil s'est prononcé aussi pour l'acquisition de ce qu'on appelle les « ramasse-crottes » et également l'installation

de dispositifs et de présentoirs de sachets pour que les gens gratuitement puissent y avoir accès. Mais enfin, quand même, la comparaison n'est pas raison, il est très clair que même si incontestablement au niveau de la propreté publique, malheureusement, les personnes qui achètent un paquet de frites ont tendance parfois à « louper » si vous me permettez l'expression, la poubelle publique et à laisser traîner cela, je pense que le désagrément causé par des gens ivres morts avec des comportements y compris aussi avec des enfants dans certains cas, qui accompagnent ces personnes, n'est quand même pas tout à fait tolérable et nous ne visons principalement que cela, bien entendu, et là aussi je reviens sur la question de Mme MERCIER, il faut pouvoir donner la possibilité, cette ordonnance la donne, aux policiers de pouvoir interpeller directement les personnes qui manifestement seraient dans une situation qui abuse de cette liberté. Et c'est simplement dans cet esprit là que cette ordonnance a été prise. Petite remarque concernant encore l'intervention de Mme MERCIER. Croyez bien que ce problème d'incivilité, je ne parle pas de la consommation de boissons alcoolisées qui là, effectivement, est nettement moindre dans les petites communes, mais l'abandon de cannettes, l'abandon de ces petits déchets, etc, de bouteilles, croyez moi, malheureusement, a tendance aussi à se retrouver dans une moindre mesure, mais dans les petites communes aussi, c'est généralement moins visible qu'au centre-ville où, qu'on l'apprécie comme on veut, des efforts ont été faits au centre-ville pour essayer effectivement de donner une image de la Ville de Mons qui soit aussi belle que possible pour les personnes qui la visitent. Voilà, simplement, je pense que de là à considérer que nous entrons dans un état policier, je ne le pense pas et je pense que pas mal de nos concitoyens souhaitent réellement que l'on intervienne dans cette affaire. Mais je prends acte de votre refus.

M. VISEUR, Conseiller : Je n'ai pas parlé d'état policier, je n'ai pas été jusque là, je ne suis pas pour l'état policier ni pour les troubles à l'ordre public. Entendons-nous bien, je ne défends pas les troubles à l'ordre public, l'ivresse sur la voie publique elle est interdite depuis si ma mémoire est bonne, depuis 1939, donc, ce n'est pas nouveau. Ce que je n'accepte pas, c'est la réponse qui est donnée, bien sûr qu'on doit lutter contre les excès mais en disant à l'article 2 « il est interdit de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique dans le centre historique », non cela je ne peux pas accepter parce que le texte, nous votons sur des textes et pas sur des intentions, le texte interdit de boire une cannette quelque part à l'intérieur de l'intra muros, cela ce n'est pas acceptable lorsqu'on ne trouble pas l'ordre public et lorsqu'on ne souille pas. Donc, encore une

fois il ne faut pas essayer de me faire dire que je suis le défenseur de ceux qui mettent le désordre dans la Ville ou qui salissent la Ville, ce n'est pas vrai, c'est la réponse qui est inadéquate. Parce que, de toute façon, si on boit sur les boulevards et puis qu'on revient en état d'ivresse à l'intérieur de la Ville, ce sera tout aussi condamnable. Ce n'est pas le lieu où l'on boit qui est embêtant, c'est le lieu où l'on trouble l'ordre public. Et donc, la réponse me semble tout à fait inadéquate et restreignant les libertés individuelles. La réponse ne change pas notre intention de vote.

Mme MERCIER, Conseillère : Moi, je souhaite intervenir à nouveau parce que ou alors j'ai mal lu, je ne sais pas, mais en tout cas je n'ai pas compris que quelqu'un qui se promènerait sur un trottoir avec une cannette à la main pourrait avoir des policiers à ses trousses. Je n'ai pas compris cela du tout, j'ai compris que si il a fini sa cannette et qu'il la dépose sur une fenêtre ou sur le trottoir, alors à ce moment-là, évidemment, c'est ce qui se fait très souvent et à ce moment-là je ne suis pas d'accord du tout. Mais, si il prend sa cannette et qu'il boit ou qu'il mange un morceau de chocolat dans la rue, il est évident que cela, ce n'est pas dramatique. Mais, si il jette son papier, ses mégots, on en voit de plus en plus souvent qui prennent le cendrier de la voiture et qui jettent les mégots par terre, tout cela me dérange quand même. Voilà. C'est dans ce sens là que j'interviens.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Simplement pour vous dire que vous aviez bien compris l'interprétation qui est donnée et il est évident qu'à partir de demain, la police évidemment ne va pas faire la chasse à tout quiconque a une cannette en main mais simplement effectivement donner aux policiers la possibilité d'interpeller quelqu'un qui abandonne des cannettes ou éventuellement qui par suite d'un abus de boissons souille la Ville de Mons. Et c'est uniquement bien entendu dans ce cadre là naturellement que les policiers ne vont pas faire la chasse à n'importe qui avec n'importe quelle cannette en main. Ce n'est pas un délit jusque là et ce n'en sera pas un.

M. VISEUR, Conseiller : Le problème, excusez-moi, mais le problème c'est qu'il y a une différence entre le texte et votre interprétation. Sur votre interprétation mais qui est laissée à la discrétion évidemment du policier on pourrait vous suivre, mais pas sur le texte, c'est texto : « il est interdit de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique dans le centre historique ». Nous, nous votons sur un texte et pas sur des intentions, c'est la difficulté, Mme MERCIER ne l'avait pas perçue mais moi je suis persuadé que c'est un texte qui n'est pas acceptable tel quel. Eventuellement, si vous

modifiez le texte, on pourrait peut-être se rejoindre mais, malheureusement, ici c'est une confirmation d'un texte que vous avez déjà publié donc on ne sait plus le changer.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Pour le moment, en tout cas.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, Mme PERE, M. R. BIEFNOT

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

2 ABSTENTIONS : Mmes ISAAC, AGUS

ADOPTE – 8^e annexe

5^e objet : Adoption de l'avenant à la convention pluriannuelle dans le cadre du Programme Politique des Grandes Villes 2005-2007. District JemappesFlénu DK/2006.12

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

6^e objet : Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux pour la location d'un appartement sis Grand Place 4/G à 7000 Mons Contentieux Reg/fonc

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

7^e objet : Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créance, de résolution du bail et d'expulsion des lieux pour la location d'un immeuble commercial sis rue d'Havré 21/23 à Mons Contentieux Reg/fonc

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

8^e objet : Personnel APE – Cession de points à l'ASBL « Le Manège.mons » 1^e APE-2864

REMIS

9^e objet : Régie urbaine – PGV 2005 – Acquisition d'une tondeuse et de deux coupe bordures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.PGV.832.422/EC

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

10^e objet : Musée des Beaux-Arts – Cabine HT. Information au Conseil de la décision du Collège du 12.09.2006 d'approuver le projet et le mode de passation du marché
3^e 1^e E/2006.772.170. CAB.HT/TO/AB

ADOPTÉ à l'unanimité – 13^e annexe

11^e objet : Phasing out – Valorisation de la Collégiale Ste Waudru – scénographie lot 1. Approbation des travaux supplémentaires et du décompte final
3^e 1^e E/2005.790.185/MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^e annexe

12^e objet : Phasing out – Aménagement du Parc du Château Comtal. Modification du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2005.773.175/AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^e annexe

13^e objet : Projet Phasing out – Parcours Interprétation Exposition - Requalification du Musée des Beaux-Arts – lot 3 : mobilier
Approbation du projet, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché
SOUS RESERVE 3^e 1^e E/2006.771.220/TO

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^e annexe

14^e objet : Projet Phasing out – Parcours Interprétation Exposition - Requalification du Musée des Beaux-Arts – lot 4 : signalétique
Approbation du projet, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché
SOUS RESERVE 3^e 1^e E/2006.771.221/TO

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, le projet consiste en la signalétique globale qui est divisée en trois, qui sera appliquée au Musée des Beaux-Arts, c'est divisé en 3 parties, il y a la charte graphique qui concerne les logos plus l'utilisation dans le merchandising dans le papier, etc, la signalétique d'orientation dans et en dehors du bâtiment et la signalétique d'information. Alors, sont repris comme éléments de contrainte pour la personne qui remettra le projet, que la signalétique d'orientation dans et en dehors du bâtiment dont les éléments devront s'intégrer dans l'espace global, ce qui semble évident, la signalétique d'information doit répondre elle à la charte graphique globale, cela me semble aussi évident. Ce qui est un petit peu embêtant, c'est qu'on n'a pas pensé à intégrer le fait que comme critères de sélection que le lieu puisse être accessible à tous et que chacun puisse s'orienter et s'y informer. C'est pour cela que je voudrais proposer que, en chapeau de ces trois phases, il soit mentionné que la

charte, la signalétique d'orientation et la signalétique d'information veilleront à être accessibles à tous. Dans cette perspective, seront donc intégrées et ce, de façon non exclusive, toutes les techniques telles que l'utilisation du braille, l'utilisation de couleurs contrastées, le placement des signalétiques, des panneaux d'informations à la bonne hauteur, lisibles par tous y compris par les chaisards, parce que cela peut être une contrainte, l'utilisation de pictogrammes simples pour permettre aux déficients mentaux de pouvoir comprendre facilement. C'est une proposition, je voulais savoir dans quelle mesure que ce soit intégré dans le cahier des charges et que ce soit intégré comme critères de sélection. Il y a trois critères de sélection actuellement, est-ce qu'on peut ajouter ce critère là pas forcément comme quatrième, cela peut même être le premier critère, voilà, je voulais savoir si le Collège pouvait se rallier à cette proposition.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : D'abord, c'est un peu difficile de pouvoir vous donner une réponse maintenant, on va en tout cas faire le maximum pour que votre proposition puisse être examinée et intégrée mais il y a toute une série de paramètres qui ne me permettent pas de vous donner une réponse formelle maintenant. Ce que je peux vous dire c'est que et j'ai la confirmation de la part de Mme CRUVEILLER, c'est que ce dossier est passé à la plate-forme. Donc, déjà au départ, évidemment ces éléments sont intégrés. Maintenant, que ce soit intégré au cahier spécial des charges il n'y a pas de difficulté à l'examiner parce qu'il y a sans doute là-dedans des connotations et peut-être des conséquences sur le plan budgétaire et de la procédure. Donc, permettez aujourd'hui de vous demander le vote sur ce point là et nous allons essayer, dans toute la mesure du possible, d'intégrer votre remarque dans ce point.

ADOPTÉ à l'unanimité – 17^e annexe

15^e objet : Curage extraordinaire des égouts – exercice 2006. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.877.273/CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^e annexe

16^e objet : Réfection des cours d'école 2006 – école maternelle de St-Denis
Modification du mode de passation du marché et approbation des critères de sélection qualitative 3^e 2^e E/2006SUB.722.155/CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 19^e annexe

17^e objet : Acquisition d'un hayon élévateur sur le véhicule du Service de l'Electromécanique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 3^e E/2006.136.044.00/GT

ADOPTÉ à l'unanimité – 20^e annexe

18^e objet : Musées – peintures des menuiseries extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.771.216.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 21^e annexe

19^e objet : Bâtiments scolaires – remplacement des menuiseries extérieures
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2006.722.138.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 22^e annexe

20^e objet : Bâtiments communaux – remplacement des menuiseries extérieures
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2006.104.009.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 23^e annexe

21^e objet : Mons – ARENA – Aménagement des abords – pylône publicitaire, clôtures et signalisation. Approbation du projet adapté 3^e 1^e E/2005.SUB.764.103/TO/CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 24^e annexe

22^e objet : Mons – ARENA – Aménagement d'une conciergerie. Approbation du projet adapté 3^e 1^e E/2005.SUB.764.101/TO/CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 25^e annexe

23^e objet : Acquisition d'aménagement intérieur pour la camionnette du Service de l'Electromécanique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.136.043.00/GT

ADOPTÉ à l'unanimité – 26^e annexe

24^e objet : Crèche de Jemappes – mise en peinture. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.844.251/EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 27^e annexe

25^e objet : Renouvellement ponctuel de l'éclairage public des voiries – Mons - Ruelle des Pêcheurs. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.426.097.00/CDP

Mme MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, je voudrais parler par rapport à ce dossier, demander si l'éclairage public de chaque endroit sombre sera revu dans les

prochains mois parce qu'ici je ne vois que un endroit surtout, la ruelle des Pêcheurs. Je cite encore une fois la rue du Trouillon Voûté, il y a là une bibliothèque, celle des Comtes de Hainaut et des conférences s'y donnent le soir. C'est vrai, il n'y a pas d'habitations dans cette rue, il n'y a que des garages, les particuliers ne sont donc pas gênés mais les gens qui viennent à la bibliothèque le soir pour les conférences qui s'y donnent, ont beaucoup de mal à se retrouver dans cette rue très sombre. Puis-je vous demander de rappeler la marche à suivre quand les lampes ont sauté quelque part, que ce soit là ou ailleurs. Merci bien.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Particulièrement pour ce point là ou en tout cas autour de ce point là, pour parler de la rue du Trouillon Voûté, je rappelle la même réponse que j'ai faite il y a quelque temps, à savoir que le dossier est passé ici, il est actuellement dans l'ensemble des dossiers en phase de finalisation donc je ne peux pas vous dire actuellement dans quel délai mais en tout cas cela a été voté, cela devrait être finalisé. Pour le reste, concernant l'éclairage public et l'entretien, je vous rappelle que la Ville de Mons ne gère pas cet entretien mais c'est confié à une intercommunale, la Ville de Mons servant simplement de boîte à lettres, la personne qui remarque une ampoule brûlée, en principe, aujourd'hui les différents pylônes sont identifiés par un numéro, il suffit de fournir le numéro du pylône et la Ville de Mons transmet à cette intercommunale chargée de la gestion l'information. Alors, bien entendu, cette intercommunale ne peut pas, n'est pas une sorte de SAMU de l'électricité donc elle ne peut pas, de manière générale ou courante, déléguer une équipe pour remplacer systématiquement une ampoule dès qu'on en fait la demande. Il y a des programmes et ce remplacement est généralement planifié dans les tournées que cette entreprise fait ou que l'entreprise chargée par cette intercommunale fait. En revanche, quand il s'agit d'endroits où manifestement la sécurité est en cause, là il y a une seconde procédure dite procédure d'urgence où là nous activons le service et qui fait une réparation spécifique dans un délai beaucoup plus court. Bien entendu, qui dit procédure spécifique, procédure d'urgence dit surcoût pour la Ville, vous comprendrez dès lors que bien souvent les services techniques dès qu'ils reçoivent l'information comme quoi une ampoule est brûlée, utilisent la procédure normale. Pour ce qui est du numéro d'appel, je vais le redonner, cela permet de le dire, c'est le numéro de téléphone vert du Service des Travaux qui est le 0800.92.329 et ce n'est pas très compliqué parce que tous les poteaux de l'entité portent une plaquette qui commence par un 125 suivi d'une barre et d'un numéro. Donc, il est important aussi que les personnes nous fournissent ce

numéro et ne se trompent pas bien entendu parce que chaque poteau est identifié et chaque numéro correspond à un endroit bien précis. Si les transmissions sont erronées, forcément les réparations ne peuvent pas aboutir au même pylône, bien entendu. Mais donc, pour votre première question, si je puis me permettre, le dossier a été approuvé. Pas d'autres remarques concernant ce point ?

ADOpte à l'unanimité – 28^e annexe

26^e objet : Hôtel de Ville – Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Approbation des modifications au projet de travaux et information de la décision du Collège du 3/10/06 – Application de l'article L1133-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation 3^e 1^e E/2006.104.026.00/AS

Mme MERCIER, Conseillère : L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il ne faut pas hésiter. Le bien-être des personnes passe avant l'œuvre d'art. Mais tant mieux si on peut protéger le patrimoine. C'est sûr, tout le monde sera d'accord sur cette idée. Mais, je voudrais qu'on puisse expliquer comment résoudre les différents problèmes techniques qui vont se poser. Dans la première montée, il y a déjà un décrochage de la rampe, ensuite on arrive au premier palier, là je suppose que l'ascenseur va tourner ou bien il faudra descendre et entreprendre le deuxième palier mais il reste encore pour la Salle des Portraits, il reste encore 5 marches. Alors, voilà je pose tous les problèmes auxquels j'ai pensé et merci d'y répondre si vous le pouvez déjà.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Oui, concernant ce dossier là, vous voyez qu'on le maintient, il était déjà passé lors du dernier Conseil, c'est très clair, il y a effectivement une volonté de rendre accessible les salons de l'Hôtel de Ville. Bien entendu, vous l'avez signalé, il y a des contraintes qui sont des contraintes liées au statut de patrimoine de cet Hôtel de Ville, alors il est clair que malheureusement on ne pourra pas prévoir cette accessibilité, je dirai, en un seul parcours puisqu'il y a l'obligation évidemment de pouvoir utiliser un second fauteuil et qu'il reste néanmoins des endroits qui ne seront pas accessibles avec ce moyen d'accessibilité, si je puis dire. Donc, on essaye en tout cas d'améliorer au maximum mais les techniciens continuent à plancher sur ce dossier, c'est ce qui explique d'ailleurs que le projet revient, revu etc, parce qu'il y a vraiment tout un travail qui est fait pour rendre à cet équipement toute la fonction que l'on voudrait qu'il ait.

M. MERCIER, Conseiller : Dans la discussion à la plate-forme, c'est évidemment prévu que le cheminement ne se faisait pas d'un seul tenant, il y a un arrêt comme vous l'avez

dit et on repart avec un deuxième monte-personne. Alors, la Salle des Portraits, cela n'avait pas été envisagé, par contre ce qui est en aval a été envisagé puisqu'on transiterait par la Salle des Commissions par le couloir vers la Salle des Mariages et là, je n'ai pas vu dans le dossier si on avait envisagé ce genre de chose mais il faudrait peut-être résoudre aussi le problème du bout du couloir pour accéder à la Salle des Mariages, il y a un plan incliné qui n'est pas un réel plan incliné. Mais j'imagine qu'on va encore certainement revoir ce dossier et réellement le peaufiner.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Absolument, cela a été demandé, c'est ce que j'expliquais, c'est un dossier qui est évidemment en perpétuelle évolution. Le principe, soyons bien clairs, était de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à cette salle, au Salon Gothique dans un premier temps. Il est évident que la construction de ce bâtiment est telle qu'il y a des endroits avec d'autres salles et qu'il n'est pas possible de régler tout en une fois et qu'il y a des contraintes techniques et de patrimoine qui l'empêchent naturellement. Mais, enfin je répète encore une fois, les services sont très attentifs et essayent vraiment de tirer le meilleur parti de l'idée.

ADOPTÉ à l'unanimité – 29^e annexe

27^e objet : Ateliers communaux – Travaux de sécurisation. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.104.008.00/ BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 30^e annexe

28^e objet : Maison communale de Ciply – sécurisation de l'escalier + travaux d'aménagement. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.104.007.00/CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 31^e annexe

29^e objet : Maison communale d'Harmignies – assainissements et sécurisation
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2006.104.006.00/CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 32^e annexe

30^e objet : Mons – ARENA – Aménagement de la salle de basket (2 lots)
Lot 1 : modification du système de ventilation
Lot 2 : modification des installations électriques secourues
Approbation du projet, des conditions de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.SUB.764.170/CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 33^e annexe

31^e objet : Théâtre Royal de Mons – Réfection des toitures – toiture principale - Mission d’auteur de projet. Approbation du projet, des conditions de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.772.231/ AS

ADOPTÉ à l’unanimité – 34^e annexe

32^e objet : Parc d’Hyon – Réfection du mur d’enceinte (Phase 1) – Modification des conditions de sélection qualitative 3^e 1^e E/2006.766.198.00/BA

ADOPTÉ à l’unanimité – 35^e annexe

33^e objet : Crèches de Mons et de Jemappes – Acquisition d’équipements. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.844.253.00/MV

ADOPTÉ à l’unanimité – 36^e annexe

34^e objet : Ecole communale de la Place Dooms à Flénu – sanitaires. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.722.132.00/MCP

ADOPTÉ à l’unanimité – 37^e annexe

35^e objet : Ancienne école du Festinoy – Démolition partielle du bâtiment de l’aile Est du groupement scolaire. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.104.016.00/MCP

ADOPTÉ à l’unanimité – 38^e annexe

36^e objet : Acquisition de matériel et d’équipement de sécurisation pour le Service « Bâtiments ». Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.104.010.00/MCP

ADOPTÉ à l’unanimité – 39^e annexe

37^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service « Bâtiments ». Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.104.025.00/MCP

ADOPTÉ à l’unanimité – 40^e annexe

38^e objet : Bâtiments communaux – raccordements. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.104.014.00/MCP

ADOPTÉ à l’unanimité – 41^e annexe

39^e objet : Modification des équipements de la voirie – Extension du réseau B.P. pour le raccordement d'une habitation rue de Dinant à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3^e 1^e A/8430/CDP/dossierC/3/116

ADOPTÉ à l'unanimité – 42^e annexe

40^e objet : Modification des équipements de la voirie – Pose d'une conduite de gaz rue des Arbalestriers à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3^e 1^e A/8431/CDP/dossierC/3/117

ADOPTÉ à l'unanimité – 43^e annexe

41^e objet : Mission d'auteur de projet pour la conception, l'étude complète de stabilité et la direction des travaux pour les démolition et construction du pont enjambant le cours d'eau « La Haine » à la rue du Moulin d'Havré à Havré.
Approbation de la convention d'auteur de projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.421.063.00/ MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^e annexe

42^e objet : Immeuble 19/19bis – Travaux d'aménagement – Lot 2 : HVAC -
Approbation de l'avenant n°1 3^e 1^e E/2003.TRI.140.010/AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 45^e annexe

43^e objet : Bâtiments scolaires – Renouvellement du matériel d'éclairage dans les classes. Approbation du projet réactualisé 3^e 1^e E/2002.SUB.722.053/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 46^e annexe

44^e objet : Acquisition d'un chargeur sur pneus. Modification du mode de passation du marché 3^e 3^e E/2006.136.042.01/GT

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^e annexe

45^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service des Plantations (12 lots).
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.766.201.00/SMC

ADOPTÉ à l'unanimité – 48^e annexe

46^e objet : Acquisition de matériels spécialisés pour le Service des Plantations (2 lots).
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.766.203.00/SMC

ADOPTÉ à l'unanimité – 49^e annexe

47^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour les zones de proximité (7 lots)
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 2^e E/2006.875.261.00/SMC

ADOpte à l'unanimité – 50^e annexe

48^e objet : Acquisition d'un aspirateur de voirie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.425.090.00/SMC

ADOpte à l'unanimité – 51^e annexe

49^e objet : Travaux de voirie – essais préparatoires. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.421.065.00/SMC

ADOpte à l'unanimité – 52^e annexe

50^e objet : Réfection des stèles – Cimetière de Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.878.280.00/SMC

ADOpte à l'unanimité – 53^e annexe

51^e objet : Achat de mini stèles pour le cimetière de St-Denis. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.878.284.00/SMC

ADOpte à l'unanimité – 54^e annexe

52^e objet : Aménagement d'une piste cyclable et piétonnière le long de l'étang du Pont Rouge à Mons – travaux subsidiés – crédits d'impulsion 2005
Modification du mode de passation du marché et approbation des critères de sélection qualitative 3^e 2^e E/2003SUB.421. 068.00/MC

Mme MERCIER, Conseillère : Aménagement, en effet, d'une piste cyclable et piétonnière le long de l'étang du Pont Rouge à Mons. Je suppose qu'il y aura une protection du côté de l'étang. J'imagine des petits enfants encore hésitants et tentés par la ballade à vélo autour de l'étang, c'est une belle promenade mais il faut qu'elle soit sécurisée. Je suppose qu'elle va l'être. Je pose la question.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Mais, à ma connaissance, elle se situe tout à fait en retrait et tout à fait en dehors de cette zone, c'est sur la rue du Gouverneur Cornez, donc, il n'y a pas matière à sécuriser davantage.

Mme MERCIER, Conseillère : Ah d'accord. Moi, j'avais cru comprendre que la promenade serait plus belle si on était au bord de l'eau. Mais, de toute façon, cela doit être sécurisé là parce que c'est quand même un endroit assez dangereux, cette route.

M.R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Oui, toutes les pistes cyclables sont sécurisées, en vertu des mesures imposées par le Code de la Route.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, mais quand elles sont directement sur le pavé et non pas sur une piste cyclable vraiment, on voit des voitures qui ouvrent brusquement la porte et des choses pareilles. Mais enfin, si vous me dites que cela va être sécurisé, j'ose le croire.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Oui, c'est l'obligation que nous en avons évidemment, bien entendu. M. MERCIER voulait ajouter un petit mot.

M. MERCIER, Conseiller : Oui, c'est un petit peu pour mettre en exergue le travail de la plate-forme de la personne handicapée. En fait, il y a une piste cyclable et à côté une piste piétonnière et ces pistes cyclable et piétonnière étaient différenciées par le fait qu'on a installé une ligne blanche et nous avons fait remarquer que cette ligne blanche ne devait pas être une ligne lisse mais devait être une ligne blanche avec des espaces podotactiles pour qu'on puisse les sentir si une personne mal voyante ou non voyante venait à la franchir, automatiquement on sent qu'on passe sur l'autre piste et on fait attention. Donc, c'est pour mettre en exergue que toutes ces choses sont bien vérifiées par la plate-forme des personnes handicapées et que quand on a une quelconque difficulté, c'est même parfois houleux, un peu plus loin dans la séance j'interviendrai peut-être pour apporter encore une autre explication à ce niveau-là.

Mme BROHEE, Conseillère : Je vais me permettre de donner un élément de réponse à Mme MERCIER, la piste cyclable n'est pas au bord de l'étang, elle n'est pas dangereuse et je vous donne cette réponse en tant que professionnelle du vélo. Je peux vous rassurer, ce point était déjà passé il y a quelques temps, c'est simplement une modification du mode de passation. Voilà. Alors, mon intervention elle, portera plus sur les points 52, 55, 58 et 63 et elle se veut plus une évaluation du travail de la plate-forme des moins valides auxquels nous sommes au moins deux à avoir participé régulièrement. En fait, la plate forme des moins valides a au moins le mérite d'exister, il faut lui laisser. Le travail est effectué par ses membres est vraiment très important. M. MERCIER l'a déjà signalé, il y a encore quelques dossiers qui ont été soumis lors de sa dernière réunion, d'ailleurs le groupe technique qui s'appelle « accessibilité » a passé plus de 4 heures à étudier les différents dossiers qui sont soumis aujourd'hui à notre vote. Le travail effectué depuis son installation, je vous le disais est non seulement important mais cela a permis aussi d'instaurer un dialogue entre les associations, les représentants des associations, des citoyens notamment architectes et l'Administration. L'accessibilité des lieux publics est de plus en plus prise en compte, cela il faut quand même le constater que c'est de plus en plus pris en compte. Mais, j'ai quand même

quelques petits regrets et surtout des propositions concrètes à formuler et aussi une question ou l'autre. Lors d'une séance de travail, l'idée d'une importante manifestation festive avait été annoncée, Mme l'Echevine puisque vous étiez là et que cette commission est sous votre compétence, cette manifestation, on en a parlé pendant un petit temps et puis on attendait un retour du Collège, une décision voir s'il y avait un soutien, voir s'il y avait des moyens budgétaires qui allaient être dégagés, l'objectif était de sensibiliser le grand public et ce, de façon festive. Depuis, je reconnais que j'ai raté une réunion, peut-être qu'on en a parlé à celle-là, mais des échos que j'en ai eus ce n'est pas le cas, peut-être que Mme l'Echevine peut nous éclairer à ce sujet pour savoir si c'est passé au Collège, si cela sera soutenu, si on envisage de réaliser cette manifestation lors de la prochaine mandature. Cela c'est la première question. La deuxième, c'est que régulièrement les membres de la plate-forme qui sont tous des bénévoles, regrettent de devoir vraiment travailler dans l'urgence et sur base de plans et de dossiers qui sont souvent sommaires. Pour preuve, le dossier 63 relatif à l'aménagement de trottoirs ne reprend aucun plan, aucune proposition et donc c'est d'ailleurs pour cela que je justifie le vote que nous ferons d'abstention parce que comment voulez-vous que la plate-forme se positionne par rapport à des dossiers si elle n'a même pas le plan, si elle n'a pas une photo, etc. Et, cette absence de documents complets, entraîne un travail important non seulement pour les membres de la plate-forme mais aussi pour l'Administration parce qu'il y a eu une première réunion le 5 octobre et comme il n'y avait pas toutes les informations on a été invité à revenir à une réunion le 11 octobre et il a fallu détacher quelqu'un de l'Administration, etc... et je ne suis pas encore bien informée du temps que cette personne de l'Administration a dû passer en interne pour aller collecter l'information à gauche, à droite, etc. Et donc, il serait quand même intéressant que les membres puissent disposer d'informations complètes et dans les délais. Par rapport aussi à la forme, les avis qui sont remis justement par cette plate-forme, ne sont pas encore, mais cela viendra j'en suis persuadée, systématiquement joints aux dossiers qui nous sont soumis. La preuve, Mme CRUVEILLER a dit tantôt, pour le dossier 14, la plate-forme a été consultée, c'est bien gentil mais moi je n'ai rien vu dans le dossier comme je n'ai rien vu dans certains autres dossiers où j'ai pu m'enquérir pour obtenir vraiment très facilement auprès du fonctionnaire le PV de la plate-forme mais si c'était intégré à chacun des dossiers, ce serait beaucoup plus facile, je n'aurais pas dû aller l'embêter, je n'aurais pas dû discuter avec lui pendant ¼ d'heure et comme cela il aurait pu faire un autre boulot. C'est une

relation gagnant-gagnant pour tout le monde. Alors, de cela il faut quand même dire que si les avis ne sont pas remis comment voulez-vous après que les soumissionneurs intègrent les remarques de la plate-forme si ce n'est pas mis dans le dossier, si ce n'est pas joint au cahier des charges. Peut-être que ça l'est après mais si c'était au départ, cela serait beaucoup plus facile. Alors, troisième proposition et là je tiens à signaler qu'elle n'est pas émise par moi mais qu'elle a été émise par les membres de la plate-forme et qu'elle est très judicieuse. En fait, ils ont constaté depuis plus de deux ans qu'ils fonctionnent que des projets d'accessibilité, des aménagements qui sont proposés, etc, sont repris parfois plic-ploc comme cela et qu'il n'y a pas d'itinéraire structurant. Alors, c'est bien gentil, on a une bordure surbaissée ou un accès qui est facilité à un endroit mais ils ne savent quand même pas y arriver. Et c'est une demande vraiment politique globale, est-ce que le Collège ne pourrait pas envisager d'élargir le mode, d'essayer de penser globalement et d'agir localement en vue d'obtenir, à terme, des itinéraires qui sont structurants tout en étant bien conscients, soulignaient les membres de la plate-forme que, il y a des contraintes budgétaires qui existent mais essayez quand même de travailler de façon un peu plus structurée pour obtenir justement des itinéraires structurants, merci.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Bien, pour répondre un peu à votre question, je voudrais simplement très rapidement d'abord dire que les remarques que vous avez pu faire maintenant, je pense que la majorité de gens peuvent être d'accord avec vos remarques. D'autre part, reconnaissons que ce problème des aménagements, en tenant compte effectivement des personnes à mobilité réduite, est en évolution constante. Moi je me souviens de Conseils communaux où ce genre de problèmes n'étaient pas abordés et qu'ici en tout cas, pour ne pas reparler que de cette année-ci, pratiquement je dirais, à chaque Conseil communal, ce problème est évoqué. Souligner effectivement le travail qui est fait et vous avez signalez, M. MERCIER a parlé de, ou c'est vous-même Madame BROHEE, 4 heures d'un côté, 2 heures 30 de l'autre, pour dire que, donc, ces réunions ont toutes leur importance et d'ailleurs, si actuellement certains dossiers ne sont pas encore complétés de par l'avis de la plate-forme, incontestablement ces avis sont suivis d'effet et, en tout cas, on en tient compte. Alors, je pense qu'effectivement il faudra, à terme, prendre une procédure sans doute standardisée de manière à ce que tous les dossiers, mais là bon vos suggestions, nous sommes à notre avant dernier Conseil de cette mandature-ci, sera soumise dans la foulée au prochain Collège évidemment et au prochain Echevin de la Mobilité, prochaine Echevine ou prochain Echevin de la

Mobilité. Je voudrais dire aussi qu'il en va de même évidemment de la suggestion ou le projet que vous aviez de faire cette partie festive que vous avez évoquée, nous n'avons pas pu le faire jusqu'à présent. J'imagine que ça aussi c'est un souhait qui sera transmis pour le prochain Collège. Voilà. Est-ce que vous souhaitez le vote ? Alors, je voudrais tout de suite dire qu'il y a donc, des dossiers pour lesquels l'avis de la Commission est clairement indiqué, les points seront intégrés. Il existe, j'essaie de trouver mais je ne le vois pas sur mon papier ici, je pense peut-être le 53 et le 57 de mémoire, qui eux n'ont pas lors de la dernière réunion de la Commission, de la plate forme pardon, n'ont pas pu être évoqués. On me demande pour des raisons simplement d'obtention de subsides de ne pas freiner le dossier, de pouvoir vous demander, demander au Conseil de les accepter, sous réserve bien entendu que ces remarques de la plate forme qui viendront souhaitent intégrer dans ces dossiers. Si on devait reporter le dossier il y aurait sans doute des problèmes au niveau de certaines subsidiations. 53 et 57 c'est bien ça, je l'avais en tête. Pour le 53 et le 57, là, l'avis n'a pas été encore obtenu, il le sera prochainement et bien entendu nous prenons l'engagement que ces remarques soient intégrées dans les dossiers respectifs. Peut-on en revanche, donc nous en étions au 52, pour le 52, c'est d'accord, moyennant toutes les remarques qui ont été faites.

ADOpte à l'unanimité – 55^e annexe

53^e objet : Aménagements routiers de sécurité à Saint-Symphorien et Obourg
Modification du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.421.053.00/MC

Mme MERCIER, Conseillère : oui, Monsieur le Bourgmestre, donc

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Je constate que vous avez une pêche d'enfer

Mme MERCIER, Conseillère : Il s'agit ici donc d'aménagements routiers de sécurité à Saint-Symphorien et Obourg, 155.871 euros. J'aimerais, dans la foulée, reprendre une demande que j'ai formulée il y a deux ans et j'aurais parlé de la difficulté quand on venait de Manuy-Saint-Jean, car c'est un petit peu le même problème, la difficulté de s'infiltrer dans la Chaussée d'Ath un peu avant le pont. Il y a là un trafic incessant et on risque l'accident à chaque fois. Mais depuis lors, j'ai retrouvé deux endroits aussi dangereux. Donc je souligne aussi cet endroit dangereux à Nimy et dont les habitants de la rue des Postes, de la rue Nisolle et de la rue Trou au Sable se plaignent à juste titre. Emprunter la Route de Wallonie quand on vient de ces rues, c'est comme jouer à la roulette russe. Beaucoup de voitures...

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Madame MERCIER, pardonnez moi de vous couper quelques instants. Je voudrais simplement vous rappeler que le dossier est passé et que le point à l'ordre du jour ici, est une modification du mode de passation du marché. On ne peut pas à chaque fois revenir sur les dossiers au prétexte qu'il y a l'intitulé, pardonnez moi, là ici nous n'avons reçu aucune offre et donc nous relançons le marché évidemment, point. Mais le dossier reste tel quel, mais on ne rediscute pas du dossier qui a été approuvé, pardonnez moi, ça c'est la règle dans ce Conseil.

Mme MERCIER, conseillère : Oui, oui. J'entends bien mais vous me permettez quand même de terminer, même si vous me dites...

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Oui, je vous demande simplement d'en prendre note pour les autres, lorsque l'intitulé vous interpelle, je peux le comprendre et personnellement je n'ai aucune difficulté à en discuter mais objectivement ce n'est pas l'objet du point.

Mme MERCIER, Conseillère : Non, d'accord, mais, enfin je dis d'accord maintenant que vous me l'avez expliqué, mais quand vous avez les plaintes des personnes qui habitent ces rues là, c'est difficile de leur dire qu'on ne va pas pouvoir en parler. Enfin, à ce moment là je ferai une interpellation ou une question. Donc je disais que c'était comme jouer à la roulette russe parce que beaucoup de voitures, qu'on ne voit pas toujours arriver, s'annoncent très rapidement car en amont il y a un tournant qui les cache. Enfin, là, nous en avons parlé souvent dans les réunions qui ont été faites à Hyon. La rue des Canadiens débouche sur la Chaussée de Maubeuge, très fréquentée elle aussi, comment faire quand on doit la traverser ou aller vers la gauche ? Alors on se demandait en réfléchissant avec les habitants et quelques personnes de bonne volonté, parce qu'on ne peut pas imaginer des feux rouges à ces endroits là, de faire un rond point. Ce n'est pas possible ça ? Enfin, je laisse à votre réflexion.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Je vous répondrai hors séance, si vous le voulez bien.

ADOPTÉ à l'unanimité – 56^e annexe

54^e objet : Réfection des murs d'enceinte des cimetières de l'entité.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
 3^e 3^e E/2006.878.281.00MV/GT

ADOPTÉ à l'unanimité – 57^e annexe

55e objet : Aménagement carrefour St-Lazare/Cornez. Approbation du projet, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché
3^e 2^e E/2006.421.060.00/SMC

57e objet : Travaux de sécurisation au carrefour formé par le Chemin de la Procession, les rues du Pourcelet et de la Faïencerie ainsi que le Sentier Malaquin à Mons.
Approbation du projet, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du
marché 3^e 2^e E/2006/421.059.00/ MC

Mme BROHEE, Conseillère : Je désire intervenir pour les points 55 et 57. Simplement pour signaler que ces points sont l'aboutissement d'un travail de longue haleine entrepris en 2000 par les réseaux laïcs de solidarité de Mons, dans le quartier Saint Lazare et ce grâce aussi avec le soutien d'une participation citoyenne. En fait, nous observons maintenant la concrétisation d'une partie des propositions de base qui sont relatives, notamment à la mobilité et à la sécurisation des riverains. Donc aménagement des abords de l'école primaire au Chemin de la Procession, sécurisation du carrefour Saint Lazare, sécurisation du carrefour dit des Cinq Bras. En fait, simplement, vu que ces réunions citoyennes et ce travail quand même global qui lui, pourrait s'apparenter à un plan de circulation. Il y avait d'autres propositions qui étaient effectuées, je voulais savoir si dans ce cadre là, les contacts avec le MET ont été entrepris puisque, il avait été mentionné que des contacts devraient être envisagés notamment pour le carrefour avec l'avenue Maistriaux. Est-ce que l'aménagement de l'aire de jeux à la rue Henri Dunant, là ce n'est pas de la mobilité mais, va être opérationnel puisque il avait été question de l'aménagement de l'aire de jeux, j'ai vu que c'était clôturé, je n'ai pas encore vu les jeux. Et je voulais savoir de façon un petit peu plus précise dans le cadre de la traversée en face de l'école primaire un éclairage public était envisagé. Est-ce que cette idée est abandonnée ou on attend d'avoir les moyens de le faire ou d'envisager l'éclairage de façon globale dans tout le quartier. Merci.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : D'autres remarques ? Bien, je n'ai pas le dossier sous les yeux mais je peux vous dire qu'en tout cas les contacts avec le MET ont été entrepris, il est vrai que nous sommes comme dans beaucoup d'endroits en négociation régulière avec le MET pour tenter de compléter les dispositions qui ont été souhaitées par les citoyens et par le Collège dans ces fameuses réunions citoyennes que vous soulignez et qui ont été particulièrement fructueuses. Précisément donc, à mon avis au niveau des projets, rien n'est abandonné de ce qui a été évoqué, ça fait partie

simplement actuellement d'études complémentaires et de négociations avec le MET.

Oui, Mme l'Echevine, allez-y.

Mme CRUVEILLER, Echevine : En ce qui concerne l'aire de jeux, j'ai assisté à la réunion et j'ai bien dit que je ne pouvais pas faire de promesse sur un budget 2007 sans savoir si je ferais toujours partie du Collège, donc c'est resté en suspens.

Mme BROHEE, Conseillère : La question est posée à l'ensemble du Collège, je ne serai plus au Conseil non plus mais c'est pour rassurer les citoyens qui ont participé de façon constructive et qu'ils ont des chances de voir leur projet aboutir. Merci.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Non mais très clairement, comme dans d'autres dossiers évidemment, il y a une période pendant laquelle évidemment bon, on ne peut pas donner de date mais ça ne veut pas pour autant que sur le plan administratif les dossiers restent en suspend, les dossiers continuent à être travaillés et il appartiendra bien entendu au prochain Conseil et au prochain Collège d'en déterminer les modalités. Pas de problème sur ce plan là.

ADOPTÉ à l'unanimité – 58^e et 60^e annexes

56^e objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers. Approbation du projet, des conditions de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché
3^e 2^e E/2006.421.056.00/CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 59^e annexe

58^e objet : Aménagements de sécurité aux abords d'écoles situées à Mons et Cuesmes. Approbation du projet, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.421.052.00/MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 61^e annexe

59^e objet : Acquisition d'une camionnette pick-up pour le Service Transport et garage. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 3^e E/2006.136.041.10/GT

ADOPTÉ à l'unanimité – 62^e annexe

60^e objet : Musée de l'Histoire Militaire – Mise en place d'un système anti-intrusion. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2006.771.215.00/MCP

M. HAMAIDE, Conseiller : Oui, Monsieur le Bourgmestre, je tiens à attirer l'attention du Collège pour lui rappeler que les 2/3 des objets de l'Ancien Musée de la Guerre se trouvent entreposés dans les hangars de l'Avenue du Tir et pas nécessairement en

sécurité, au contraire. De plus, ces locaux de l'Avenue du Tir sont touchés par l'amiante et devront être évacués. Mais revenant à la rue de Houdain, au best of, qui y est exposé, ça devait être transitoire, les vols qui y sont commis dépassent et de loin la valeur marchande des travaux de sécurisation annoncés aujourd'hui. Et j'apprends, autre chose, que le renouvellement du bail de cet immeuble de la rue de Houdain n'aurait pas été demandé. Alors vraiment, le musée de l'Histoire Militaire de Mons qui est un peu le musée de l'Histoire de Mons, en grande partie en tout cas, aura été le mal aimé de cette législature et je pose la question : quel est son avenir ?

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Bien, pardonnez moi de ne pas pouvoir vous donner une réponse par rapport à la dernière partie de votre question. Là de nouveau l'objet est effectivement la constatation des vols perpétrés dans ces lieux et une tentative de réponse. Pour le reste, je pense qu'on a pris note et qu'on essaiera de vous répondre si vous l'acceptez Monsieur HAMAIDE par rapport aux questions adjacentes à votre intervention. Est-ce que vous en êtes d'accord ?

Monsieur HAMAIDE, Conseiller : D'accord.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Merci.

ADOPTÉ à l'unanimité – 63^e annexe

61^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service Polyvalent.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 3^e E/2006.104.023.00/GT

ADOPTÉ à l'unanimité – 64^e annexe

62^e objet : Déplacement des installations IDEMLS suite aux travaux d'aménagement du Trouillon. Approbation des plans et du coût des travaux 3^e 3^e E/2003.877.208.00/ML

ADOPTÉ à l'unanimité – 65^e annexe

63^e objet : Réfection des trottoirs et accotements. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.421.065.CDP

M. VISEUR, Conseiller : Vote abstention comme Madame BROHEE l'a justifié dans son intervention tout à l'heure donc pour notre groupe.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, Mme NAMUR-

FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, ISAAC, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, Mme PERE, M. R. BIEFNOT

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 66^e annexe

64^e objet : Modification des équipements de la voirie – travaux d'équipement en voirie et égouttage de 250 logements à la Cité du coq à Jemappes dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme

SOUS RESERVE 3^e 2^e A/8401/CDP dossier C/9/49

REMIS

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Merci infiniment, je pense qu'il n'y a pas d'autre point, c'est déjà pas mal. Nous passons aux dossiers de Monsieur Miller.

65^e objet : Avances provisionnelles : ouverture de comptes bancaires. GF CP/PQ

ADOPTÉ à l'unanimité – 67^e annexe

66^e objet : Troisième avenant à la convention d'assurances pensions – ETHIAS
GF Ethias/pensions

ADOPTÉ à l'unanimité – 68^e annexe

67^e objet : Remploi de fonds à concurrence de 125.283,08 € destiné à financer l'acquisition de véhicules et camionnettes. GF 6887

M. VISEUR, Conseiller : Oui donc on va remployer des fonds pour acheter des camionnettes. Une partie de ces fonds viennent de la revente des véhicules anciens donc là il n'y a pas de problème mais une partie des fonds réemployés viennent de la vente d'un appartement rue Hector Delanois et d'un bâtiment rue du Moulin à Flénu. Alors déjà en commission je m'étais étonné parce que il me semblait que un des appartements ça devait être à la Régie Foncière et pas à la Ville mais j'ai eu la réponse avant la séance, c'est un appartement qui exceptionnellement appartenait bien à la Ville et pas à la Régie. Mais sur le fond, je ne suis pas vraiment d'accord quand on vend des bâtiments pour acheter des camionnettes. Que diriez vous d'un père de famille qui vend sa maison pour acheter une bagnole, je suppose que vous ne trouveriez pas que c'est ça agir en bon père de famille et bien j'estime que pour la Ville, ce n'est pas non plus agir en bon père de famille que de revendre le patrimoine immobilier pour acheter des

camionnettes. Donc, nous nous abstiendrons pour le moins en attendant la réponse que nous allons recevoir.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Monsieur l'Echevin

M. MILLER, Echevin : Oui, simplement comme réponse, il est évident que nous avons un budget, il est prévu dans ce budget le emploi de fond lorsque différents, soit véhicules, camionnettes, maisons, etcetera sont mis en vente, l'utilisation des moyens ainsi mis à notre disposition fait partie de notre politique générale visant à acquérir des véhicules neufs lorsque ceux-ci sont nécessaires.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, ISAAC, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, Mme PERE, M. R. BIEFNOT

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 69^e annexe

68^e objet : Marché conjoint de services financiers (bancaires et d'investissements) destiné à la conclusion d'emprunts pour le financement de dépenses extraordinaires pour l'exercice 2007 pour la Ville de Mons y compris sa Régie Foncière et de services, le CPAS et la Zone de police Mons/ Quévy.

Avis de marché - Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

GF EXTRA/CD0121

ADOPTÉ à l'unanimité – 70^e annexe

69^e objet : Synode de l'Eglise Protestante Unie de Belgique à Cuesmes GF 79007

a) compte - exercice 2001 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 71^e annexe

b) modification budgétaires n°1 et n°2 – exercice 2002 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 72^e annexe

c) compte - exercice 2002 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 73^e annexe

d) budget - exercice 2003 - avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 74^e annexe

e) compte – exercice 2003 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 75^e annexe

f) modification budgétaire n°1 – exercice 2003 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 76^e annexe

g) budget - exercice 2004 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 77^e annexe

h) modification budgétaire n°1 – exercice 2004 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 78^e annexe

i) compte - exercice 2004 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 79^e annexe

j) budget - exercice 2005 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 80^e annexe

k) modification budgétaire n°1 – exercice 2005 - avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 81^e annexe

l) compte – exercice 2005 - avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 82^e annexe

m) budget – exercice 2006 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 83^e annexe

70^e objet : Synode de l'Eglise Protestante Unie de Belgique à Mons

GF 79029

a) modification budgétaire n°1 – exercice 2002 – rectification – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 84^e annexe

b) compte – exercice 2002 – rectification – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 85^e annexe

c) budget – exercice 2003 - avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 86^e annexe

d) modification budgétaire n°1 – exercice 2003 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 87^e annexe

e) compte – exercice 2003 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 88^e annexe

f) budget – exercice 2004 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 89^e annexe

g) modification budgétaire n°1 – exercice 2004 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 90^e annexe

h) compte – exercice 2004 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 91^e annexe

i) budget – exercice 2005 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 92^e annexe

j) modification budgétaire n°1 – exercice 2005 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 93^e annexe

k) compte – exercice 2005 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 94^e annexe

l) budget – exercice 2006 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 95^e annexe

m) modification budgétaire n°1 – exercice 2006 – avis

ADOPTÉ à l'unanimité – 96^e annexe

71^e objet : Fabrique d'Eglise St-Martin à Ghlin

Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2006 – avis GF 79013

ADOPTÉ à l'unanimité – 97^e annexe

72^e objet : Revitalisation urbaine de l'îlot de la Caserne Léopold – Reconnaissance de l'opération et approbation de la convention et Ville-Promoteur.
Aménagement Territoire et Permis UR 2006

M. COLLETTE, Conseiller : Je vous remercie Monsieur le Président. En réalité, c'est un dossier, je vais dire, de première importance pour l'aménagement de la Ville de Mons puisque il est question de revitalisation urbaine, d'un niveau quand même assez large et de la construction de plus de 100 logements, puisque c'était la condition qui était proposée, enfin, qui était imposée plutôt, aux compétiteurs. D'habitude, comme ce fut le cas dans le cadre de l'opération de revitalisation du quartier du Gazomètre et d'ailleurs même dans une moindre mesure dans le cadre de la revitalisation de la rue des Sars, il me semblait que des procédures relativement importantes d'informations à la population des différents organes comme c'est obligatoire, notamment à l'égard de la CCAT, d'une information du Conseil avait lieu. Or, ici il semble que ce projet passe un petit peu inaperçu et dans l'ombre et je me pose dès lors des questions. Il est question en réalité de deux lots pour lesquels un concours a été ouvert, les deux lots sont attribués à la même société qui s'appelle HIMMOS. Cette société envisage, sur la première parcelle, la construction en majorité de logements mais également de commerces pour un prix total de 8.162.400 euros, en francs belges cela fait donc 320.000.000 anciens. Sur la parcelle numéro 2, l'investissement serait de 4.195.400 euros donc l'équivalent de plus de 160.000.000 d'anciens francs, vous admettez que le cumul des deux, près d'un demi milliard d'anciens francs, mérite peut être qu'on s'y attarde. L'investissement sur des espaces publics par le mécanisme de la revitalisation urbaine, un franc public pour deux francs privés, donne une intervention pour lesquelles la reconnaissance de l'opération est introduite à la Région Wallonne pour 1.938.538 euros sur l'espace public du lot 1 et 729.580 euros pour l'espace public du lot 2. Nous avons donc deux fois deux délibérations, c'est-à-dire à approuver une approbation de chacune des conventions avec la même société pour chacun des lots. Chacune de ces conventions est assortie d'une condition suspensive de la reconnaissance de l'opération dans un programme de revitalisation de manière à ce que ce soit la Région Wallonne qui finance l'intégralité de l'aménagement des espaces publics qui reviendront à la Ville. Alors étant donné de caractère fort discret de la présentation de ce dossier par comparaison à d'autres, je souhaiterais savoir combien de sociétés ont remis un projet, sur quels critères a été établie la sélection de cette offre parmi d'autres, si il y en a une autre et quels étaient les membres du jury qui ont été amenés à effectuer cette sélection. Je vous remercie.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Monsieur l'Echevin DARVILLE.

M. DARVILLE, Echevin : Oui, d'abord pour informer Monsieur le Conseiller COLLETTE, qu'il était le bienvenu à ma Commission et que à la Commission on a largement débattu de ce dossier, puisque de toute façon c'était l'unique dossier, et donc le dossier était sur la table dans la plus grande transparence et nous en avons discuté et nous l'avons présenté à un membre de votre groupe, donc il n'y a aucune face cachée dans ce dossier. Dans ce dossier, il y a eu ...

M. COLLETTE, Conseiller : ... des comparatifs, je veux dire l'absence de publicité, de présentation, c'est par comparaison à d'autres projets de même nature, c'est ça qui m'étonne, c'est tout.

M. DARVILLE, Echevin : Donc, nous sommes liés ici d'un délai très court. Vous n'êtes pas sans savoir que le décret a changé en début d'année et nous avons lancé une modification du PCA sur l'espace de la Caserne Léopold. Entretemps, modification du décret qui permet au fonctionnaire délégué de s'écarter tout simplement de l'article 127 du CWATUP. Donc, nous avons été consulter le Fonctionnaire délégué, nous avons discuté avec lui pour revoir notre méthodologie. Se faisant, le temps avançait et il fallait d'abord établir le cahier des charges, lancer l'appel aux candidats, laisser le temps aux promoteurs de répondre, sélectionner les promoteurs, voir si c'était des candidatures qui étaient en ordre et nous étions dans un délai très strict pour obtenir les subsides qui nous sont réservés à la Région Wallonne. Donc on a essayé de vraiment boucler un dossier dans la plus grande transparence mais il fallait le terminer et l'envoyer pour le mois d'octobre à la Région Wallonne, ce qui nous fait qu'entretemps on a encore eu juillet et août, il était difficile de faire une autre publicité que ça. Il y a eu sept groupements qui ont présenté un dossier. Il y a eu d'abord un premier jury qui s'est rassemblé pour voir si les sept groupements étaient recevables. Ils étaient tous de bonne constitution et les sept ont pu présenter un dossier. Nous avons organisé une présentation avec un jury que j'ai présidé personnellement. Dans ce jury, si vous voulez on peut vous donner les noms, ils sont dans le dossier, nous avons tenu compte de deux critères. Le premier critère était vraiment le critère urbanistique, la qualité urbanistique du projet. De mémoire comme ça je crois qu'il y avait 70 points pour ce critère. Et le deuxième critère était le timing de réalisation et ça comprenait de mémoire 30 points. Qui a fait partie de ce jury ? Il y avait les représentants de notre Administration, les représentants de la Région Wallonne, des professeurs d'architecture, il y avait Monsieur VASSEUR qui était quand même concerné au premier titre parce que la bande se trouve derrière le

Théâtre, et donc plusieurs représentants de plusieurs services de la Région Wallonne. Voilà, si vous voulez Monsieur COLLETTE, on peut vous donner les noms et les fonctions exactes mais c'est dans le dossier. Il s'agit donc d'un programme de 110 logements qui vont de 1 à 3 chambres avec 150 emplacements de parking. Le jury a délibéré et a désigné le groupe promoteur HIMMOS avec l'association momentanée d'architectes le bureau MATADOR de Mons avec ROBBRECHT et DAEM de Gand. Le début du chantier pourrait commencer en janvier 2008 et la fin du chantier en 2010. Voilà, Monsieur le Président, ce que l'on peut dire à l'heure actuelle du dossier.

L'Assemblée passe au vote (pour P1) qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, ISAAC, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, Mme PERE, M. R. BIEFNOT

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 98^e annexe

L'Assemblée passe au vote (pour P2) qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, ISAAC, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, Mme PERE, M. R. BIEFNOT

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 99^e annexe

73^e objet : ASBL « Les Amis des Musées de Mons » - Compte et bilan de l'exercice 2005 – Approbation GF C2005/asbl/017

ADOPTÉ à l'unanimité – 100^e annexe

74^e objet : ASBL « Gestion Centre Ville Mons » - Compte et bilan de l'exercice 2004 – Approbation GF C/C2004/ASBL/021

ADOPTÉ à l'unanimité – 101^e annexe

75^e objet : ASBL « Festival International du Film d'Amour » - Compte et bilan arrêtés au 30.10.2005 – Approbation GF C/C2005/ASBL/011

ADOPTÉ à l'unanimité – 102^e annexe

76^e objet : ASBL « Festival International du Film d'Amour » - Budget de l'exercice 2006 – Approbation GF C/b2006/ASBL/011

ADOPTÉ à l'unanimité – 103^e annexe

77^e objet : Cimetière communal de la section de Saint-Symphorien. Résiliation d'un acte de concession pour état d'abandon permanent. 2^e Inhumations

ADOPTÉ à l'unanimité – 104^e annexe

78^e objet : Enseignement de Promotion sociale – Reprise par la Province de Hainaut – Convention 8^e 2^e 990

Mme JUNGST, Conseillère : Oui, merci Monsieur le Président. Il s'agit de la reprise par la Province de Hainaut de l'enseignement de Promotion sociale. C'est clair que ce dossier est passé déjà plusieurs fois en séance, puisque précédemment la Province de Hainaut avait repris l'enseignement secondaire communal et c'est d'ailleurs à ce niveau là que je souhaite intervenir. Parce qu'en fait l'enseignement de Promotion sociale, une partie en tous les cas, est encore située, basée dans les locaux de l'ancienne ICET de Cuesmes et leur déménagement prochain est prévu. Or il s'avère que lorsque le site d'implantation de Cuesmes au niveau de l'enseignement secondaire communal a quitté les lieux, et bien les bâtiments ont du être vidés, c'est ce qui s'est fait en tous les cas pendant les vacances, et j'ai suivi finalement ce déménagement d'assez près constatant qu'il y avait quand même beaucoup de choses qui restaient non élucidées. Exemple sur le matériel : les bâtiments ont été vidés par la Province, j'ai eu le renseignement en début de séance par Monsieur LIBIEZ, mais il y a quand même eu pas mal de matériel qui ont fini dans un container et je trouvais qu'il y avait quand même pas mal de matériel qui aurait pu être sauvé au niveau de l'enseignement. Deuxième chose et plus inquiétante, c'est que donc deux blocs de cette école de Cuesmes sont vides, complètement vides, plus ce qu'on appelait le château, donc pour ceux qui connaissent le lieu, a été complètement vidé mais évidemment maintenant laissé aux prises au

vandalisme car aucune mesure particulière de sécurisation des lieux n'a été prise. Alors mon inquiétude par rapport à ce dossier, c'est que effectivement on prévoit que l'enseignement de Promotion sociale quitte aussi ce lieu puisque la Province, selon mes informations, c'était d'ailleurs repris dans la Convention initiale, ne reprend pas le site de Cuesmes. Quand la Promotion sociale ne sera plus là, et bien tout cet espace sera complètement déserté et donc laissé aux mains du vandalisme. Or, nous savons que dans ces lieux, il existe 2 salles de gymnastique fort utilisées par les associations, il existe aussi la Salle des Fresques où de nombreuses festivités ont lieu très régulièrement et où j'ai un petit peu peur que en laissant tout le reste du site à l'abandon, et bien très vite nous assistions hélas à une dégradation générale de l'endroit et même à une difficulté pour les associations et aux festivités locales de s'y tenir. Donc moi je demande ici en fait, au Conseil, d'abord une vigilance puisque ce dossier va continuer et pour le prochain Conseil et pour le prochain Collège, mais aussi peut-être de prendre rapidement des mesures pour déjà sécuriser les bâtiments qui ont été désaffectés ou pour peut-être trouver des associations qui cherchent des lieux, parce que il y a beaucoup d'associations qui cherchent des locaux, et qui pourraient probablement en faire bonne usage. Je pense que la présence de personnes sur le site, c'est la meilleure sécurisation me semble-t-il et alors une garantie aussi de savoir, quand la Promotion sociale va partir et bien qu'on ne fasse pas, je vais dire, la même chose au niveau du déménagement, c'est-à-dire qu'on fasse attention à récupérer au maximum le matériel mis à la disposition de l'enseignement provincial. Je tiens également à signaler que le mobilier manifestement est parti à la Province, les salles de gymnastique restent à charge de la Ville, le matériel de gymnastique apparemment, j'ai reçu aussi la réponse en début de séance mais ça doit être confirmé, serait parti dans l'enseignement communal primaire, or ces salles de gym sans même des goals de mini foot ne sont pas très utiles pour les associations qui elles continuent à payer un loyer par chaque occupation. Donc je tiens quand même à attirer l'attention du Collège sur cet état de fait et je souhaite avoir des précisions quant aux mesures rapides qui pourraient être prises pour sécuriser l'ensemble du site. Merci.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Je vais passer la parole à Madame HOUDART, maintenant simplement pour vous dire, mais elle le dira certainement, qu'il y a une réunion qui est prévue mercredi entre la Ville et les responsables de la Province. Madame HOUDART, vous avez la parole.

Mme HOUDART, Echevine : Merci Monsieur le Président. Donc, en ce qui concerne les bâtiments, il y a lieu de préciser quelques petits éléments. Le bâtiment de Léo Collard qui abrite l'Ecole Industrielle a fait l'objet d'une Convention visant à établir un bail emphytéotique et cette Convention a été adoptée par notre Conseil il y a très peu de temps puisque c'est en juin dernier. Par contre, pour les bâtiments situés à Cuesmes, ils sont mis à disposition de la Province du Hainaut jusqu'en décembre 2007. La Convention visant la reprise de l'enseignement secondaire prévoyait une occupation des locaux jusqu'au 31 décembre 2006. La durée est donc prolongée d'un an. Une nouvelle Convention d'occupation est actuellement en cours de rédaction en collaboration bien entendu avec la Régie Foncière de la Ville de Mons et le Service des Bâtiments de la Province du Hainaut. Si la Province a déjà déménagé ses activités d'enseignement secondaire, Mons Formation continuera donc à occuper une partie du bâtiment pour assurer les cours de Promotion sociale. La Convention prévoit également que la Salle des Fresques et les deux salles de gymnastique restent à disposition de la Ville de Mons et donc continuent à être gérées par le Service de l'Education. Tout comme pour l'enseignement secondaire, le mobilier, l'équipement et le matériel didactique de nos deux écoles de Promotion sociale dans leur état actuel et après inventaire sont cédés gratuitement à la Province du Hainaut, ce qui explique que la Province du Hainaut, qui apparemment n'en a pas besoin, aurait liquidé pas mal de matériel. Mais je parle uniquement du matériel didactique et de l'équipement, il faut savoir que le matériel de gym a donc été repris par la Ville de Mons et réparti au sein de nos écoles fondamentales. Il y avait notamment des tapis, etc., des bômes, et tout ça a été repris. Donc pour votre info, comme le disait Monsieur le Président, une visite aura lieu ce mercredi sur place. Ce qu'on peut encore dire c'est qu'évidemment pendant cette législature nous avons beaucoup investi pour rendre nos écoles plus conviviales et notre enseignement plus performant encore et le partenariat avec la Province du Hainaut s'intègre dans cette logique. Créer un pôle plus fort de l'enseignement officiel regroupant l'ensemble des établissements technico professionnels situés à Mons. Cette alliance permettra à notre pouvoir organisateur de désormais se consacrer à ses 35 implantations maternelles et primaires et à son Académie de Musique, à ses quelque 300 enseignants et ses 4.500 élèves environ. Il y a aussi quelques pistes qui ont déjà été tracées et notamment via Monsieur Jean-Paul DEPLUS, notamment via la Culture pour éventuellement faire des ateliers d'artistes. Mais, pour le moment, rien de concret puisqu'il y a encore toute une partie qui reste à la disposition de l'école puisque Mons

Formation restera jusqu'en décembre 2007 donc nous ne pouvons pas avancer trop vite dans nos différentes démarches. Merci.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Merci infiniment.

Mme JUNGST, Conseillère : Oui. En fait, je n'ai rien entendu du tout par rapport à la sécurisation des bâtiments, c'est déjà deux blocs complètement vides plus le gros bâtiment à l'entrée du site qu'on appelle « le Château ». Ces lieux sont complètement vides et donc si aucune mesure n'est prise, ça ne restera pas vide longtemps.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : C'est précisément l'objet de la réunion de mercredi sur place de manière justement à examiner ce problème qui est assez préoccupant, vous avez raison. Mais c'est pour ça que mercredi matin, en tout cas l'heure je ne l'ai plus en tête, mais en tout cas c'est ce mercredi que cette réunion aura lieu.

Mme JUNGST, Conseillère : Et juste un petit éclaircissement par rapport au matériel : Il y a encore du matériel de gymnastique qui est stocké dans les salles de gym, donc effectivement des box, des plints, des tapis. Mais par contre, le matériel qui est utilisé par les associations donc, les goals de mini foot, eux ne sont plus là, ni aucun bancs dans la salle pour les jeunes qui sont là. Je ne pense pas que ce soit dans les écoles primaires qu'on ait besoin de ce genre de matériel et donc s'il avait moyen de rééquiper les lieux puisque c'est toujours la Ville qui a en charge la gestion de ces lieux qu'on puisse au moins équiper ces lieux de façon minimale. Merci.

Mme HOUDART, Echevine : Je tiens à vous signaler que nos enfants dans les salles de gym du fondamental donc font de la gym par définition et donc notamment les bancs suédois ont été récupérés par ce qu'il y a beaucoup d'écoles qui n'ont malheureusement pas assez de matériel. Et donc on a voulu continuer à développer ce sport au niveau primaire et que les enfants puissent continuer à faire de la gymnastique et notamment puissent s'épanouir pleinement dans une initiation « gymnastique », ça ne se dit pas mais ce n'est pas grave.

ADOPTÉ à l'unanimité – 105^e annexe

79^e objet : Havré. C.A.L.V.A. Démolition de l'ex-buvette du terrain de football d'Havré. Approbation du cahier spécial des charges de démolition. Cellule foncière RF

ADOPTÉ à l'unanimité – 106^e annexe

80^e objet : Parcelle de terrain sise à Mons, rue des Sars, cadastrée 3^e division section E n°124K – prise d’inscription hypothécaire dans le cadre d’une ouverture de crédit
Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l’unanimité – 107^e annexe

81^e objet : Aliénation des quotités de terrain aux acquéreurs des appartements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Sars, cadastrée section E n°124K partie Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l’unanimité – 108^e annexe

82^e objet : ASBL Régie des Quartiers de Mons – Frameries – Colfontaine -
Approbation des comptes 2005 – budget 2006 et de la convention de partenariat asbl-Ville de Mons Cellule Logement

ADOPTÉ à l’unanimité – 109^e annexe

83^e objet : ASBL « Mons Logement » - Compte de l’exercice 2005. Approbation
Gestion financière C/C2005/ASBL/013

ADOPTÉ à l’unanimité – 110^e annexe

84^e objet : ASBL « Mons Logement » - Budget de l’exercice 2006. Approbation
Gestion financière C/B2006/ASBL/014

ADOPTÉ à l’unanimité – 111^e annexe

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Nous avons une question et une interpellation me semble-t-il. Nous passons à la question de Monsieur COLLETTE.

M. COLLETTE, Conseiller : Je vous remercie Monsieur le Président. En réalité j’ai posé une question en rapport avec le périmètre de revitalisation de la rue des Sars et donc du parc à l’arrière du bâtiment qui doit être construit lorsque les travaux d’aménagement du parc seront effectués. J’avais constaté au moment où j’ai envoyé ma question que le chantier était staté depuis plus de 15 jours alors qu’aucune intempérie ne le justifiait. Je souhaitais en avoir la raison, en réalité j’ai eu un contact directement avec l’entreprise qui m’a expliqué qu’effectivement ils n’avaient pas pu obtenir les tirants du modèle qui étaient nécessaires pour consolider les murs de soutènement des propriétés qui surplombent le site, la raison de cette suggestion imprévue m’amène à poser la deuxième partie de ma question : y aura-t-il indemnisation ? S’agit-il d’un défaut de prévision des auteurs de projet ? S’agit-il d’un défaut de prévision du Service des Travaux de l’Administration ? Nous serions désolés d’apprendre que ce dossier fasse l’objet d’un dérapage identique à celui de la fontaine et que d’importantes

indemnités soient payées à l'entreprise qui doit immobiliser une importante installation de chantier notamment sa grue-tour si des responsabilités pouvaient être dégagées et recherchées notamment vis-à-vis des auteurs.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Merci Monsieur le Conseiller. Pour répondre à votre question bien que vous en ayez donné une partie de la réponse, je vais quand même vous la donner au complet rapidement. Le chantier est staté depuis le lundi 25 septembre 2006. Les raisons en sont les suivantes, deux raisons essentielles :

- 1) Les découvertes faites au cours de ce chantier en ce qui concerne l'important mur de soutènement à construire en fond de parcelle. En effet, les maçonneries subsistantes sont plus importantes qu'estimées à l'occasion des sondages préliminaires. Des solutions ont donc été recherchées pour éviter une démolition superflue et, comme vous le signalez, coûteuse.

En outre, l'importance des racines du marronnier situé à la partie supérieure impose la modification de la technique de construction du mur prévue initialement, qui aurait imposé la réalisation d'un talus mettant en péril la stabilité de l'arbre.

Il a été utilisé la technique de fondation sur pieux qui évite le talutage.

- 2) Les contacts récents avec un propriétaire riverain ont entraîné la nécessité de revoir fondamentalement l'implantation d'un mur de clôture à construire ainsi que les techniques de construction.

Le bureau d'études en architecture a donc établi de nouveaux plans qui ont été transmis au bureau en stabilité qui a établi les documents d'exécution.

L'entreprise nous soumettra ses propositions qui seront examinées en réunion de chantier ce mardi 17 octobre.

Bien entendu, il est évident, que malgré toutes les précautions prises lors de l'élaboration d'un tel dossier, l'exécution de ce genre de travaux, dans une zone bouleversée par les bombardements de la dernière guerre, comporte un risque non négligeable d'imprévus qui doivent être gérés tout au cours du chantier.

Alors, bien entendu, nous serons attentifs à ce que, si supplément il y a, il soit aussi limité que possible mais vous comprendrez qu'il ne s'agit en aucun cas d'une étude insuffisante mais des imprévus liés précisément à la situation de l'emplacement de ce chantier.

Nous passons à l'interpellation de Monsieur HAMAIDE.

Entrée de M. MARTIN : 39 présents

M. HAMAIDE, Conseiller : Oui, Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues.

Ma brève intervention concerne le sauvetage d'un certain patrimoine artistique existant à Mons, les mesures, et ici le cas pris en exemple est le 6, rue Bervoets.

Comme une rengaine, chaque année à l'occasion du vote du budget, j'aime attirer l'attention du Collège sur l'état d'abandon et de délabrement délibérés de l'immeuble, sis rue Bervoets n° 6, étant l'ancien Hôtel Corbisier, propriété de l'UMH et je signale le péril qui pèse sur les œuvres classées qui s'y trouvent incorporées.

« Sauvegarde et Avenir de Mons » faisant de même dans sa publication de mai-juin 2004.

Madame MAHAUX avait rédigé une note sur ses fresques italiennes et je la cite :

« dans le corridor d'entrée se trouvent environ 30 mètres de décorations en carreaux de céramique de la période Art Nouveau. Ils recouvrent les murs jusqu'au plafond. Ils sont signé –maison Helman – et représentent de grands paysages, les ruines de Pompéi, la baie de Naples, le Vésuve, etc. C'est une véritable œuvre d'art qui a été sauvée par un Arrêté Royal du 1^{er} mars 1984, et je le cite : « ... Sont classés comme monuments, en raison de leur valeur historique et artistique, les carrelages situés dans les locaux occupés par l'Ecole Supérieure des Arts Plastiques et Visuels de l'Etat, ancien lycée Marguerite Bervoets ». En fait actuellement, ces bâtiments sont propriétés, comme je le disais, de l'UMH.

Des ouvriers rencontrés sur place la semaine dernière m'ont annoncé que l'immeuble allait être démoli et le terrain servir de parkings. Les spéculateurs n'agissent pas autrement, ils laissent se détériorer un bien classé ou assimilé, avant de demander le permis de démolir, c'est d'ailleurs ce qu'avait fait le Fond des Bâtiments Scolaire avec l'immeuble dit couvent des sœurs de l'adoration (3, rue des Telliers) avant de le vendre aux démolisseurs. Donc, globalement un laisser-aller se dégage, un manque de vigilance. Et j'en cite encore un exemple, le permis de démolir injustifié à mon sens d'une aile 17ème de l'ancien Collège des Jésuites à l'arrière du 3, rue des Telliers, en état de conservation réelle selon les connaisseurs, état illustré dans un reportage photographique que je possède. De même, le maintien et la mise en valeur d'une porte de style gothique et d'une niche baroque 17ème dans les anciens jardins de cet ancien Collège des Jésuites ont été fermement imposés dans un permis de bâtir mais n'ont pas été réalisés. Mais, ces éléments, ces pierres avaient même disparus, elles auraient été retrouvées après plainte des riverains, cependant, à ce jour, elles ne sont toujours pas

revenues. Enfin autre exemple plus ancien. Le remarquable escalier monumental de l'Hôtel Graty, ancien Lycée Bervoets, est parti embellir le siège d'une intercommunale à Charleroi, est-ce normal ? Bref, tout cela pour moi révèle un manque de contrôle et le non respect des impositions de sauvegarde stipulées dans les permis de démolir ou de bâtir, semble ainsi le plus souvent n'être jamais sanctionné. Et je n'ai parlé ici que d'un quartier de la Ville que je connais bien pour le fréquenter tous les jours. Il m'apparaît qu'une organisation plus pointue de nos services en ce domaine serait indispensable. Et, revenant au 6, rue Bervoets, qu'allez-vous faire ? Vigilance, rigueur, s'il vous plaît.

M. DARVILLE, Echevin : Tout d'abord, permettez-moi de remercier le Conseiller Jacques HAMAIDE de sa question car elle est tout à fait pertinente en ces moments d'intense activité de mise en valeur du patrimoine montois. Le bâtiment du 6 de la rue Marguerite Bervoets, baptisé Hôtel Corbisier, est un immeuble répertorié à l'inventaire du patrimoine monumental et appartient à l'Université de Mons-Hainaut, appelé UMH. Comme c'est un immeuble menaçant ruine, ce qui est d'ailleurs confirmé par la nomenclature du cadastre, des travaux d'urgence sont à entreprendre par le propriétaire et le bourgmestre n'a pas manqué de lui signifier, en prenant un arrêté le 24 août dernier. En outre, un contact a été établi avec l'UMH qui nous a indiqué qu'il n'entrait absolument pas dans ses intentions de démolir ce vestige de l'histoire de Mons. Par ailleurs, je souhaite vous donner quelques indications sur les intentions du Collège en matière de protection et sauvegarde du patrimoine de Mons. Depuis que la nouvelle équipe est arrivée en janvier 2001, force est de constater que le Collège en son ensemble n'a pas ménagé ses efforts pour garder, rénover le patrimoine montois et il en sera toujours ainsi. Les exemples sont nombreux et notre volonté sera toujours d'épuiser toutes les pistes possibles avant d'autoriser une quelconque démolition. J'espère ainsi vous avoir rassuré en matière de sauvegarde du patrimoine montois. Toutefois, s'il y a un risque pour la sécurité et qu'il n'y a aucune possibilité de récupération sur le plan technique, c'est contraints et forcés que la démolition sera acceptée car la Ville ne possède aucun moyen légal pour l'interdire. Voilà, M. le Président.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Voilà, nous arrivons au huis clos. Je tiens à remercier le public et la presse.

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents

Sont absents : MM. BEUGNIES, DI RUPO, B. BIEFNOT, Mme BLAZE, M. MANDERLIER, Mme JOARLETTE

1^{er} objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 2/3 temps accordée à une graduée en sciences juridiques. 1^e 11370

ADOPTÉ – 112^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à une employée d'administration dans le cadre de l'assistance médicale. 1^e 10126

ADOPTÉ – 113^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à une employée d'administration. 1^e 3546

ADOPTÉ – 114^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Démission honorable de ses fonctions accordée à une employée d'administration. 1^e 3986

ADOPTÉ – 115^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration. 1^e 3298

ADOPTÉ – 116^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

86^e objet : SERVICES TECHNIQUES. Nomination à titre définitif d'un Attaché (Ingénieur Industriel) pour le service des Bâtiments. 1^e 17422

ADOPTÉ – 117^e annexe

87^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Démission honorable d'un ouvrier qualifié. 1^e 3244

ADOPTÉ – 118^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps accordée à un ouvrier définitif. 1^e 11703

ADOPTÉ – 119^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Interruption de carrière à 4/5e temps accordée à un ouvrier semi-qualifié B définitif.
1^e 10016

ADOPTÉ – 120^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

88^e objet : Programme de Politique des Grandes Villes – Convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'ASBL « Agence Immobilière sociale ». 1^e 17762fc

ADOPTÉ – 121^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

89^e objet : Personnel des piscines. Prorogation de l'interruption de carrière par réduction des prestations à 4/5e temps d'un maître-baigneur. 1^e 10518

ADOPTÉ – 122^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

90^e objet : Personnel des bibliothèques. Modification de l'interruption de carrière à ½ temps accordée précédemment et prolongation de l'interruption de carrière à temps plein accordée à une employée de bibliothèque définitive 1^e 10/11232

ADOPTÉ – 123^e annexe

91^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Octroi à une employée d'administration d'un congé parental par réduction des prestations dans le cadre de l'interruption de carrière. Autorisation. 1^e 16/11642

ADOPTÉ – 124^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Interruption complète de carrière octroyée à une auxiliaire professionnelle –
Autorisation 1^e 16/12065/od

ADOPTÉ – 125^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Octroi à un ouvrier non-qualifié d'un congé parental par réduction des prestations dans le cadre de l'interruption de carrière 1^e JN/1200-01

ADOPTÉ – 126^e annexe

92^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Promotion de trois sergents pompiers professionnels au grade de Premier sergent.
SI 28 GEN/SGT2006

ADOPTÉ – 127^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 9/10936

ADOPTÉ – 128^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

93^e objet : Aides à la Promotion de l'Emploi. Interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une puéricultrice – Autorisation. 1^e 16/10932

ADOPTÉ – 129^e annexe

94^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires.
8e/1e 3381/3473/3528

ADOPTÉ – 130^e à 133^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de seconde langue.
8^e 1^e 3599

ADOPTÉ – 134^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une directrice d'école définitive. 1^e 5542

ADOPTÉ – 135^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 3314

ADOPTÉ – 136^e annexe

95^e objet : ACADEMIE DES METIERS DES ARTS ET DES SPORTS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle 8^e 2^e 5721

ADOPTÉ – 137^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques 8^e 2^e 6368

ADOPTE – 138^e annexe

96^e objet : ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de cours techniques 8^e 2^e 6543

ADOPTE – 139^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de cours généraux, à temps plein, à titre définitif 8^e 2^e 6476

ADOPTE – 140^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un chargé de cours techniques à titre définitif 8^e 2^e 8169

ADOPTE – 141^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un éducateur-économiste à temps plein, à titre définitif 8^e 2^e 6503

ADOPTE – 142^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

97^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE -
MONSFORMATIONS

Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un chargé de cours techniques à titre définitif 8^e 2^e 8169a

ADOPTE – 143^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

98^e objet : COPALOC – Désignation des représentants de la Ville de Mons -
Modifications 8^e 2^e 1627

ADOPTE – 144^e annexe

99^e objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 3347

ADOPTÉ – 145^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un professeur d'art dramatique 8^e 2^e 3427

ADOPTÉ – 146^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'un professeur de harpe 8^e 2^e 3348

ADOPTÉ – 147^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de danse classique 8^e 2^e 3046

ADOPTÉ – 148^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Réaffectation et désignation à titre temporaire d'un professeur de formation musicale 8^e 2^e 3186a

ADOPTÉ – 149^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de Musique de chambre 8^e 2^e 3016

ADOPTÉ – 150^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cours d'accompagnement au piano 8^e 2^e 7580

ADOPTÉ – 151^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Désignation d'un professeur de cours d'art dramatique à titre temporaire 8^e 2^e 7944

ADOPTÉ – 152^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Désignation d'un professeur de cours de piano et d'ensemble instrumental, à titre temporaire 8^e 2^e 8126

ADOPTE – 153^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Désignation d'un professeur de cours de diction/déclamation à titre temporaire 8^e 2^e 3594

ADOPTE – 154^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Mise en perte partielle de charge d'un professeur d'histoire de la musique 8^e 2^e 7397

ADOPTE – 155^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- l) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de formation musicale 8^e 2^e 3186

ADOPTE – 156^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- m) Réaffectation d'un professeur d'histoire de la musique à titre temporaire 8^e 2^e 7397 a

ADOPTE – 157^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2006

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre ff-Président

Bernard VANCAUWENBERGHE.

R. BIEFNOT.
